

LE MOT DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Établissement public du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, l'agence de l'eau Artois-Picardie est l'une des six agences de l'eau chargées de mettre en œuvre la politique nationale de l'eau et des milieux aquatiques.

L'agence de l'eau collecte, par le biais d'une partie de la facture d'eau, des redevances auprès de tous les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, particuliers) pour les activités et les pollutions ayant un impact sur la qualité des eaux mais aussi pour l'eau prélevée. C'est ce que l'on appelle le principe du "pollueur-payeur". Ces redevances sont ensuite redistribuées sous forme d'aides financières ou de subventions en faveur de ces mêmes usagers qui réalisent des actions de lutte contre la pollution de l'eau.

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du SAGE de l'Yser, l'agence de l'eau peut apporter des subventions pour la réalisation des travaux prévus tels que la gestion intégrée des eaux pluviales, la maîtrise des inondations ou la lutte contre la pollution des eaux.



Des publications sur certains des sujets abordés dans cette brochure existent et peuvent vous être transmises sur demande :

- La lutte contre les ruissellements en zone agricole (fiches techniques)
- Les zones humides du bassin versant de l'Yser
- La ripisylve
- La lutte contre les plantes invasives



POUR ALLER PLUS LOIN

Bassin versant de l'Yser

C'est la surface à l'intérieur de laquelle l'Yser et ses affluents s'écoulent jusqu'à Nieupoort. Il représente 381 km² en France pour 300 km de cours d'eau et 1 365 km² en Belgique pour 1 700 km de cours d'eau.

Gestion intégrée des eaux pluviales

Les objectifs de cette démarche sont, lorsque l'infiltration n'est pas possible, de prévoir un stockage temporaire et une restitution des eaux de pluie à débit contrôlé dans le milieu naturel de surface.

Le zonage pluvial, outil réglementaire devant être réalisé par les collectivités, permet de prendre en compte le risque d'inondation dans l'aménagement du territoire.

Exemples d'aménagements : parking enherbé, chaussée à structure réservoir, fossé à redents...

Zones humides

Ce sont des milieux inondés ou gorgés d'eau douce tels que les marais, les mares, les prairies humides... La végétation qui les caractérise est constituée de plantes dites hygrophiles - qui aiment l'eau - comme les roseaux, les joncs, les iris d'eau...

Leurs rôles sont multiples : régulation des ruissellements, diminution des inondations, soutien des débits des cours d'eau en période d'étiage, lieu de vie pour des milliers d'espèces (végétales et animales), filtre...

VOUS AVEZ DES QUESTIONS, BESOIN D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ?

Léa LELIEVRE - Animatrice SAGE Yser

☎ 03 20 50 62 17 ✉ llelievre@usan.fr

Agence de l'eau Artois Picardie

☎ 03 27 99 90 00 🌐 www.eau-artois-picardie.fr

Contactez-nous et nous vous mettrons en relation avec nos différents partenaires :

la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais, le Conservatoire des Espaces Naturels, Noréade, ADOPTA et bien d'autres !

Page internet du SAGE de l'Yser :

www.usan.fr/accueil/nos-actions/gestion-des-milieux-aquatiques/sage-de-lyser



LA CLÉ POUR UNE EAU DE QUALITÉ

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yser/Ijzer



Que l'on soit élu, riverain, agriculteur ou industriel, nous sommes tous concernés par la gestion de l'eau : inondation, qualité de l'eau, milieux humides...

90 % des sols étant occupés par des cultures et des prairies, le bassin

versant de l'Yser est dominé par l'agriculture. Le réseau hydrographique est très développé avec près de 300 km de becsques et cours d'eau ! Notre territoire se caractérise également par une évolution démographique positive, d'où l'importance de prendre en compte la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire.

L'approbation par arrêté préfectoral du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yser, le 30 novembre 2016, a sonné sa mise en œuvre. Nous avons donc 6 ans pour tendre vers le bon état chimique et écologique !

Les objectifs du SAGE vont dans ce sens : lutter contre les ruissellements en milieux agricole et urbain, réduire les rejets polluants, restaurer les milieux aquatiques, rendre durable l'alimentation en eau potable pour les Belges... enjeux transfrontaliers majeurs !

La réalisation de ces mesures dépendra de l'implication de chacun. Je vous propose donc à travers ce dépliant de vous présenter le SAGE de l'Yser et de vous exposer des exemples d'actions prévues sur notre territoire afin que nous soyons tous acteurs de l'eau !

Bonne lecture !

Paul Christophe

Président de la CLE du SAGE de l'Yser



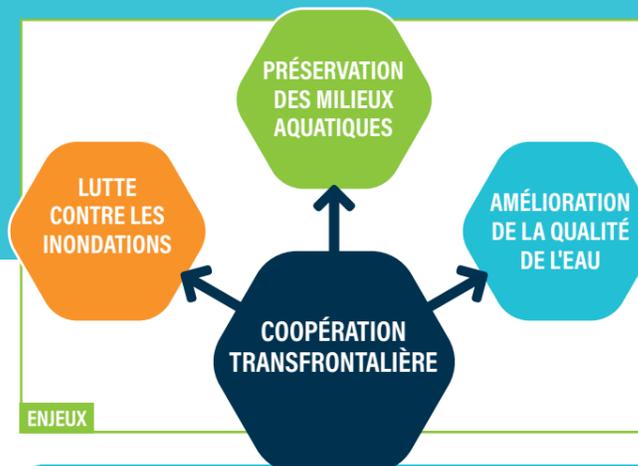
Arnèke - Bambecque - Bavinchove - Boeschèpe - Bollezeele - Broxeele - Buysseure - Cassel - Eecke - Esquelbecq - Godewaersvelde - Hardifort - Herzele - Hondegheem - Hondshoote - Houtkerque - Lederzeele - Ledringhem - Noordpeene - Ochtezeele - Oost-Cappel - Oudezeele - Oxelaëre - Rexpoëde - Rubrouck - Saint-Sylvestre-Cappel - Sainte-Marie-Cappel - Staple - Steenvoorde - Terdegheem - Volckerinckhove - Wemaers-Cappel - West-Cappel - Winnezeele - Wormhout - Wylder - Zegerscappel - Zermezeele - Zuytpeene

Adresse du secrétariat technique du SAGE de l'Yser : 5 rue du Bas - 59320 Radinghem-en-Weppes

LE SAGE DE L'YSER, C'EST QUOI ?

→ Un **document de planification opposable** ayant pour but d'atteindre un **bon état** (chimique et écologique) de l'Yser et de ses affluents en 2027.

→ Un **outil de concertation locale** élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) de l'Yser, à travers 3 commissions thématiques : "Hydraulique - Prévention des inondations", "Qualité de l'eau" et "Préservation des milieux aquatiques".



CHIFFRES CLÉS

300 km
de cours d'eau et de becques

39 communes
24 appartenant à la CCFI et 15 à la CCHF

381 km²

45 055 habitants

3 cours d'eau principaux
Yser, Peene Becque et Ey Becque

LA NOTION DE BON ÉTAT DES EAUX DE SURFACE	
État écologique (biologie, physicochimie)	État chimique (normes qualité environnementales)
TRÈS BON →	BON ←
BON →	
MOYEN →	
MÉDIOCRE →	PAS BON ←
MAUVAIS →	
ÉTAT DE L'YSER : MAUVAIS Paramètres problématiques : le nitrate et le phosphore	

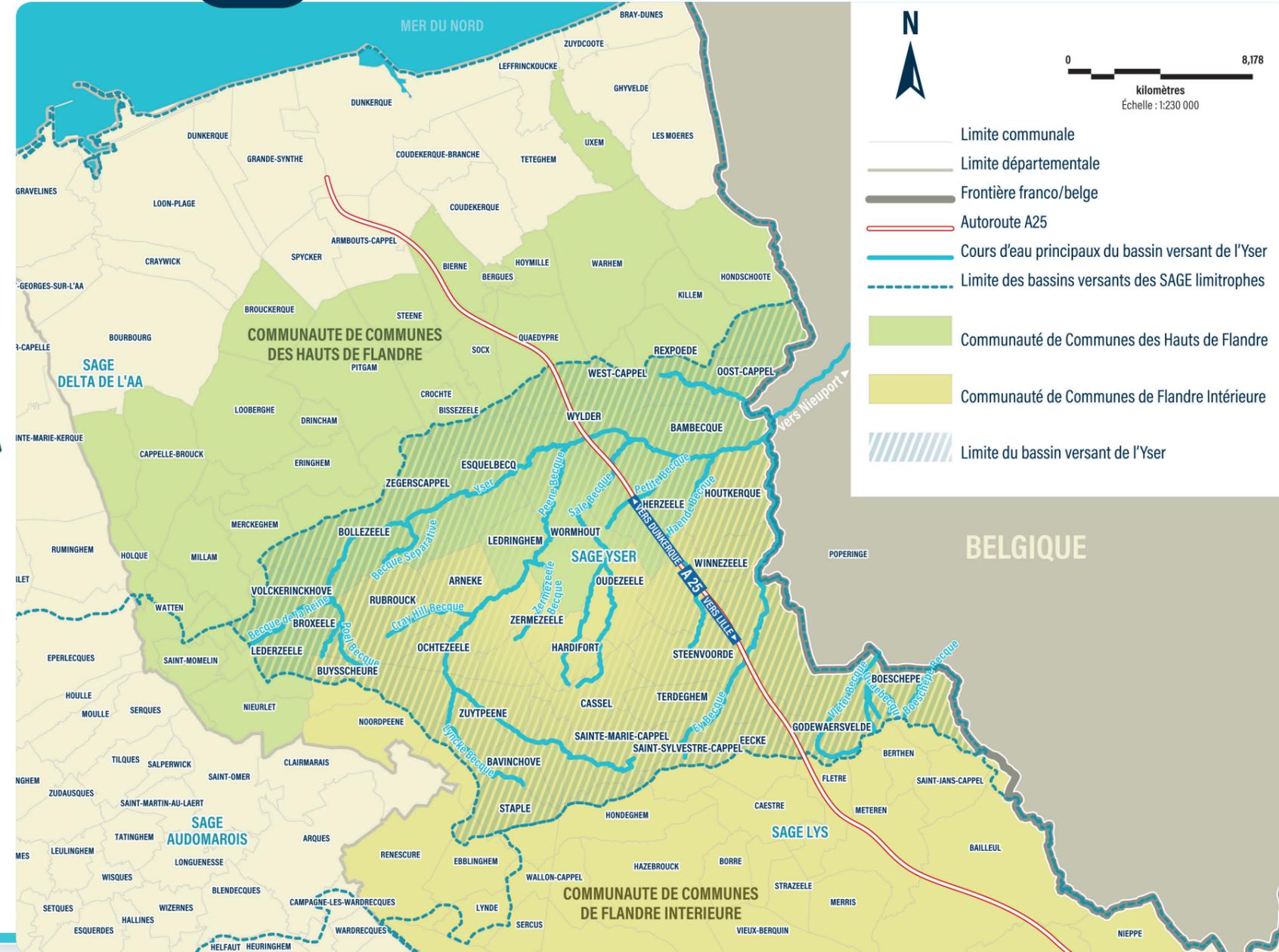


LA COMPOSITION DE LA CLE DU SAGE DE L'YSER (45 MEMBRES)

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) S'impose à l'administration et aux documents d'urbanisme	Évaluation et déclaration environnementales
Programme d'actions	Règlement S'impose aux tiers (personnes publiques et privées)

DOCUMENTS DU SAGE

→ Un outil qui s'appuie sur une **structure porteuse** : l'U.S.A.N : Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord.



AGISSONS ENSEMBLE !

Vous êtes une collectivité territoriale ?

→ Pour être en règle avec la Loi "Labbé", nous vous accompagnons !

OBJECTIF

Supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires (désherbant, fongicide, insecticide) dans les espaces publics*.
Exemple d'action : adhérer à la Charte d'entretien des espaces publics !

→ Envie d'intégrer les eaux pluviales aux projets d'aménagement de votre territoire ? Contactez-nous !

OBJECTIF

Améliorer le cadre de vie communal, diminuer les saturations de réseaux d'assainissement et les inondations ainsi que les pollutions diffuses.
Exemple d'action : orientez-vous vers la gestion intégrée !

*hors cimetières et terrains de sports - loisirs ouverts au public.

Vous êtes un habitant du territoire de l'Yser ?

→ Plantations le long des berges et descentes aménagées pour les bovins : ces travaux peuvent être pris en charge !

→ 178 zones humides et 1 300 mares inventoriées sur le territoire du SAGE : soyons partenaires pour leur préservation et leur restauration !

OBJECTIF

Préserver et restaurer les milieux naturels associés aux cours d'eau tout en luttant contre les inondations et en améliorant la qualité de l'eau.

VOUS AVEZ D'AUTRES IDÉES ? CONTACTEZ-NOUS !

